le MAG astera

Le DPC affirme la culture de la formation des pharmaciens - *Monique Weber*

La formation, vecteur de développement de l'officine

Le vétérinaire, un marché toujours plus porteur

N°3

Eurolease

ASTERA 100% PHARMACIENS

BESOIN D'UN MATÉRIEL ? LOUEZ-LE !

Eurolease, le spécialiste de la location financière pour les équipements de votre officine.

- **RAPIDITÉ**
- **SIMPLICITÉ**
- **COMPÉTITIVITÉ**
- **FISCALITÉ**

Plus d'informations
01 46 32 08 31 ou amaurydelagarde@eurolease.tm.fr

astera

SOMMAIRE

4/5
LA FORMATION
• Vecteur de développement de l'officine.
• Nouvelles orientations.

6/7
INTERVIEW : CÉCILE LEBRETON
La mise à jour des connaissances est essentielle.

8/11
INTERVIEW : MONIQUE WEBER
Le DPC affirme la culture de la formation des pharmaciens.

12
CHIFFRES CLÉS 2014
Le vétérinaire, un marché toujours plus porteur.

14/15
LES NEWS DE L'OFFICINE
Quelques faits marquants du monde officinal.

LA FORMATION, CE PRINCIPE QUI NOUS RENFORCE

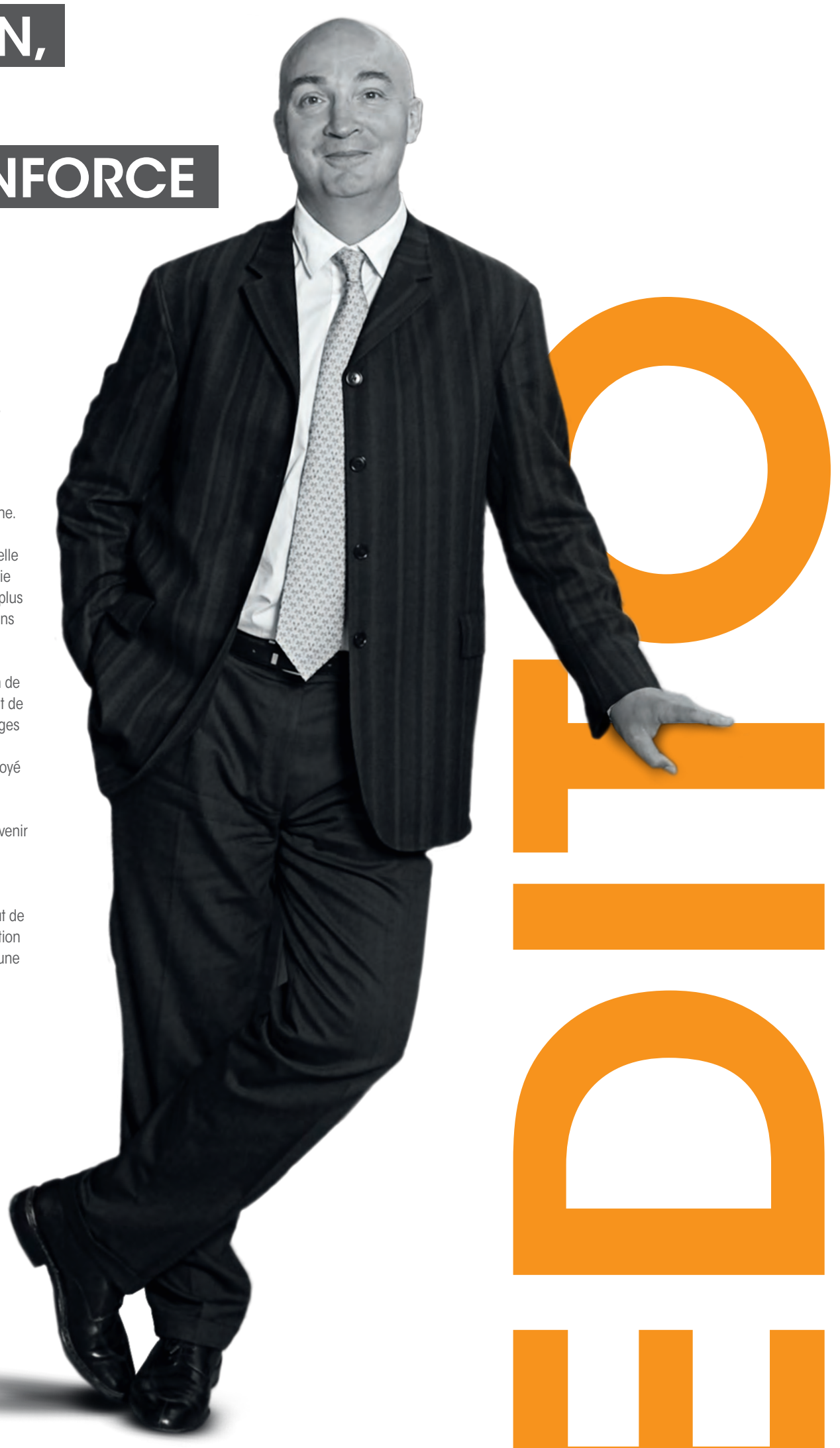

La pharmacie est un métier qui nécessite six années d'études et un diplôme d'État, métier dont la technicité ne cesse de se développer, voire de s'intensifier. Et nous devons tout faire pour préserver cette image. Mieux : la faire croître.
Les produits délivrés par le pharmacien sont, en effet, tout sauf banals. Ils nécessitent une expertise et un accompagnement. Ils sont le fruit d'un savoir, parfois complexe, et ne peuvent être dispensés sans le conseil d'un véritable professionnel de santé. Or, depuis plusieurs années, nous assistons, du fait notamment du déploiement d'Internet, à un partage de la connaissance scientifique qui permet aux patients d'être de mieux en mieux informés sur les pathologies. Nous faisons face aussi à une concurrence commerciale plus vive, aussi bien externe qu'interne. Externe ? La vente en ligne, les grandes et moyennes surfaces, la parapharmacie. Interne ? La pharmacie discount face à laquelle Astera continuera à se positionner pour promouvoir la pharmacie de services. Cette concurrence nous incite à une démarche de plus en plus qualitative. Sans doute, même, la ressentirons-nous moins si nous nous employons à accentuer notre professionnalisme, qui demeure notre principe différenciant.
Pour toutes ces raisons, il est indispensable pour le pharmacien de se former, d'entretenir et d'affiner ses connaissances. D'un point de vue individuel, la formation continue est même source d'échanges de pratiques, de motivation, de renouveau et d'enrichissement personnel. À ce titre, on pourra regretter le mauvais signal envoyé au monde de la pharmacie en faisant passer le programme de Développement Professionnel Continu (DPC) à une obligation triennale plutôt qu'annuelle, et trouver qu'il est dommage de revenir en arrière pour des raisons économiques.
Pour autant, nous conservons l'espoir chez Astera que les pharmaciens poursuivront l'effort déjà entrepris en se formant eux-mêmes et en impliquant leur personnel. Il s'agit, en tout état de cause, pour nous d'un axe proritaire. Preuve en est avec la création de CERP Rouen Formation qui offrira encore plus de visibilité à une cause que nous défendons depuis plus de vingt ans.

Alain Bertheuil

LA FORMATI VECTEUR DE DE L'OFFICINE

DANS UN MÉTIER DE PLUS EN PLUS TECHNIQUE ET GÉNÉRALISTE À LA FOIS, LA MISE À JOUR DES CONNAISSANCES EST PRIMORDIALE. ELLE EST MÊME DEVENUE UN FACTEUR CLEF POUR LE PROJET D'ENTREPRISE QUE SUPPOSE L'OFFICINE.

Geneviève Chamba

AFFIRMER SON RÔLE DE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

« Si on se replace quelques années en arrière, les thèmes récurrents de la formation portaient sur la partie commerciale. Les pharmaciens se formaient beaucoup sur le merchandising, la politique de prix, l'aménagement de l'officine. Depuis quelques temps, on note un repositionnement très fort sur le cœur de métier. » Selon Anne Basuyau, responsable formation chez CERP Rouen Formation*, « les pharmaciens ont conscience que les traitements évoluent très vite. Les médicaments sont de plus en plus complexes et la prise en charge des patients a connu de grands bouleversements. »

Présidente de CERP Rouen Formation, Kareen Mazeau le confirme : « Le traitement des maladies chroniques, le dépistage, la prévention, la iatrogénie sont des leitmotivs en matière de formation, pour lesquels les professionnels ont besoin d'échanges de cas pratiques et d'illustrations. »
Formatrice depuis dix ans au sein de sa structure Pharmakeion, Geneviève Chamba soutient aussi cette thèse : « le pharmacien est attendu comme un professionnel de santé qui se doit d'être à jour sur ses prérogatives : la dispensation des médicaments et le conseil. En cela, le suivi des patients chroniques est fondamental, et je pense qu'on ne s'y implique pas suffisamment. D'autant que les nouvelles stratégies thérapeutiques modifient la donne. L'exemple le plus parlant concerne l'insuffisance cardiaque : les médicaments contre indiqués il y a trente ans, sont ceux que nous délivrons aujourd'hui en priorité. »

DE LA COMPÉTENCE À LA CONFIANCE

Le suivi des patients est aussi, pour Geneviève Chamba, une condition sine qua non pour l'avenir de l'officine : « nous sommes à un tournant. Les médecins prescrivent moins, les prix baissent et nous faisons face à une concurrence qui s'affirme : les infirmières font du suivi sur l'asthme, le diabète, les laboratoires ont entrepris une démarche en ce sens. Se former sur les pathologies est essentiel pour connaître les soins à développer, les effets indésirables, les complications de la maladie. »
Cette amélioration de la compétence est une clef qui ouvre vers la confiance : « Mieux connaître une pathologie c'est pouvoir mieux discuter avec le patient, se sentir à l'aise, voire délivrer du conseil associé, nous dit Geneviève Chamba. Cela a un impact sur la fidélisation de la patientèle et donc sur le développement de l'officine. Les titulaires doivent prendre en compte qu'un personnel bien formé est aussi un personnel qui vend mieux. »

*CERP Rouen Formation, société de formation d'Astera, groupe coopératif.

ON, DÉVELOPPEMENT

COMPLÉMENTARITÉ DES OFFRES

Via l'amélioration des pratiques professionnelles, ce qui est en jeu dans le processus de formation est donc le renforcement du positionnement de l'officine et son développement. Pour Kareen Mazeau, « on ne peut même imaginer un véritable projet d'entreprise, une équipe soudée au service du patient, sans passer par un acte de formation. Celle-ci dynamise, donne de l'élan, fédère une équipe. Pour se développer de façon harmonieuse, l'officine nécessite un plan de formation bien construit, impulsé par le titulaire et suivi de façon régulière. »
Reste à articuler les besoins de la formation avec les contraintes de l'officine. « Les temps sont plus durs, les pharmaciens ont plus de mal à libérer une personne sur une journée, commente Geneviève Chamba. Néanmoins, ceux qui en font une priorité parviennent à le faire. » Le e-learning et la visioformation font partie des outils qui permettent de mieux gérer ce temps. « Ils permettent aussi de créer un temps d'échange partagé par toute l'équipe », souligne Kareen Mazeau. Pour Geneviève Chamba, « cette offre à distance possède aussi l'intérêt de tenir le même discours pour toute l'officine. Tout ce qui peut concourir à développer ses compétences, qu'il s'agisse de e-learning ou de lecture d'articles va dans le bon sens, mais la formation en présentiel demeure irremplaçable.
Elle offre un moment privilégié autour d'une problématique. »

NOUVELLES ORIENTATIONS, DE LA FORMATION

***LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONNAÎT DEPUIS QUELQUES ANNÉES DES BOULEVERSEMENTS QUI IMPACTENT AUTANT LES OFFICINAUX QUE LES ORGANISMES DE FORMATION.
CERP ROUEN FORMATION FAIT LE CHOIX D'UN RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE.***

Si CERP Rouen* accompagne depuis 20 ans les équipes officinales dans leur formation professionnelle, la création, cette année, de CERP Rouen Formation vient clairement renforcer ce positionnement. « L'attente des pharmaciens est particulièrement forte en ce qui concerne l'éthique professionnelle, explique sa présidente Kareen Mazeau. Il convient de leur affirmer notre indépendance à tous points de vue : scientifique, intellectuelle ou financière. »

UN CONTEXTE MOUVANT

Depuis plusieurs années, la formation officinale vit au rythme des réformes et nouveaux dispositifs de formation. L'évolution des enjeux économiques et politiques vient compliquer la compréhension que les équipes officinales ont de la formation alors que, comme le dit Anne Basuyau, « les pharmaciens sont très attachés au dispositif du DPC. Toute modification du dispositif (comme il en est actuellement question pour 2016) les impacte tout autant que nous. » Ainsi le passage du DPC en obligation triennale plutôt qu'annuelle pourrait, selon elle, « influencer la dynamique positive et peut-être même les mentalités, alors même que cette démarche de DPC intégrant des phases d'évaluation de pratiques commençait à porter ses fruits. On espère donc que les instances représentatives des professions officinales poursuivront leur communication sur la nécessité de se former de manière régulière. »

UN MESSAGE À PORTER

Néanmoins, cette période de transformation est l'occasion de réorienter certaines priorités. « Nous savons que des dispositions vont être prises pour renforcer le contrôle de la qualité de tous les programmes proposés et concentrer plus la formation vers le cœur de métier », souligne Anne Basuyau. Ce qui doit aller dans le sens d'une offre de plus en plus qualitative en veillant toujours à son application immédiate à l'officine, points soulignés par un rapport de l'Igas en 2014. Par ailleurs, si le DPC a été très bien suivi du côté des pharmaciens et des adjoints (plus de 47 000 d'entre eux se sont formés en 2014), les préparateurs y ont été moins intégrés. « Nous avons donc un vrai message à porter au sein de toute l'équipe officinale pour que la prise de conscience se fasse à tous les niveaux », promet Anne Basuyau. Le plan stratégique adopté par CERP Rouen Formation pour 2016 doit répondre à ces enjeux : « Après un très fort développement ces quatre dernières années, nous souhaitons pérenniser et valoriser la qualité de notre offre, note Kareen Mazeau. Pour cela, nous mettons en place une gestion informatisée pour une meilleure prise en charge des stagiaires, un site Internet très interactif, et travaillons à la certification de notre organisme par la norme ISO 9001. D'un point de vue plus pratique, nous allons aussi développer de nouvelles offres pour remédier à certains freins, comme par exemple le fait de pouvoir suivre une formation sans désorganiser l'officine. »

Propos recueillis auprès de Kareen Mazeau et Anne Basuyau

*CERP Rouen, société de répartition d'Astera, groupe coopératif.

LA MISE

FICHE D'IDENTITÉ

Pharmacie de la Sous Bretonne, Le Havre

Titulaire : Cécile Lebreton

Installation : 1er décembre 2011

Équipe : une pharmacienne assistante, deux préparatrices

Chiffre d'affaires : 1,370 M€

Nombre de formations suivies : en moyenne six par an

Organisme formateur : CERP Rouen Formation

CÉCILE LEBRETON EST UNE JEUNE PHARMACIENNE AU HAVRE, DIPLÔMÉE DEPUIS 2007. DÈS SON INSTALLATION, ELLE S'EST INVESTIE AVEC SON ÉQUIPE DANS UN PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE. QU'IL S'AGISSE DE LA RELATION AVEC LA PATIENTÈLE, DU SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNEL OU DE L'ASPECT COMMERCIAL, ELLE CONSIDÈRE CET ENSEIGNEMENT COMME PRIMORDIAL.

Depuis quand suivez-vous des formations au sein de votre officine ?

Depuis le début. Je me suis installée fin 2011 et nous avons suivi des formations dès l'année suivante. Mais c'était déjà le cas lorsque j'étais pharmacienne assistante. Ici, j'ai la chance d'avoir une équipe très investie, et très demandeuse en termes de formation.

Cela représente quel volume à l'année pour votre officine ?

Avec CERP Rouen Formation, nous avons en moyenne six journées par an. Nous pouvons ajouter à cela les formations dispensées par les laboratoires sur leurs produits, environ une par trimestre. Concernant celles-ci, nous sommes plus regardantes aujourd'hui, car nous souhaitons être formées sur les produits que nous avons en stock pour être totalement sûres de notre conseil.

Quelles sont les dernières formations que vous avez suivies ?

Elles sont très variées : le vétérinaire, le diabète à plusieurs reprises, la cancérologie, l'asthme, la contraception et le suivi de grossesse, la iatrogénie, l'aromathérapie, la pédiatrie, les anti-vitamines K (AVK) et le conseil associé à l'ordonnance. Chaque personne a également suivi une formation sur les techniques de vente.

le MAG astera
INTERVIEW

À JOUR DES CONNAISSANCES EST ESSENTIELLE

Si nous regardons plus en détail certaines de ces formations, quelles sont les raisons qui vous ont amenée à les choisir ?
Il peut y avoir un aspect commercial en ce qui concerne l'aromathérapie ou le conseil associé à l'ordonnance. L'asthme et les AVK sont en relation avec les entretiens pharmaceutiques que nous devons mener et qui me concernent ainsi que ma pharmacienne assistante. La formation en cancérologie est plutôt liée à l'approche client : comment se comporter et réagir face à un patient quand il apprend qu'il est touché par un cancer. De manière générale, que ce soit d'un point de vue commercial ou professionnel, il s'agit pour nous d'ajouter un savoir-faire à l'officine.

Votre zone de chalandise contribue-t-elle aussi au choix de ces formations ?
Oui, bien entendu. Nous avons une patientèle plutôt âgée, d'où la iatrogénie médicamenteuse. Certains ont des animaux de compagnie, donc nous nous sommes formées sur le vétérinaire. Nous avons aussi un nombre assez élevé de patients diabétiques dans le quartier, d'où l'importance de la formation sur le diabète du fait de l'évolution des traitements. Notre pharmacienne assistante est diplômée depuis une quinzaine d'années, elle ne connaissait pas forcément les nouvelles molécules qui entraient dans ces traitements. La mise à jour des connaissances est vraiment essentielle. Ceci étant, on remarque aussi que notre patientèle a tendance à rajeunir depuis quelques mois. Cela nous a conduit à suivre cette année des formations en pédiatrie et bientôt en infertilité, d'autant qu'il existe au Havre un centre de procréation médicalement assistée.

Comment s'organisent ces formations pour votre officine ?
Aujourd'hui nous recevons le programme de CERP Rouen Formation assez tôt, ce qui permet de nous organiser à l'année. Nous connaissons, par exemple, ce programme de formations jusqu'à juin 2016. Ensuite nous nous les répartissons selon leur intérêt et l'organisation interne de l'officine. Six journées de formation par an ne constituent pas un problème de planning pour nous, d'autant qu'elles se déroulent au Havre. Mon seul souci est qu'elles aient lieu le vendredi, jour où mon assistante ne travaille pas. Je suppose que pour des pharmacies plus conséquentes, dans lesquelles travaille un plus grand nombre de diplômés, cette gestion doit être encore plus simple.

Quel est le déroulement de ces formations ?
Elles ont lieu sur une journée, généralement dans un hôtel du Havre, avec un public d'une quinzaine de pharmaciens et de préparateurs. Il m'est arrivé de participer à une formation mixte avec des médecins sur l'asthme, mais c'est encore trop rare. Pourtant, je pense que c'est l'avenir. Même si nous n'avons pas le même métier, nous avons le même objectif : la santé de nos patients. Nous aurions intérêt à aller vers plus de coordination. Pour prendre l'exemple de l'asthme, le médecin ne sait pas forcément si le patient suit le traitement qu'il lui a prescrit. Le pharmacien peut le renseigner sur les médicaments délivrés. Parfois nous avons une vision complémentaire. D'autant que cela concerne souvent des enfants et qu'il nous faut assister les parents.

L'enseignement que vous suivez se diffuse-t-il au sein de l'officine ?
Pas forcément après une journée de formation, souvent très dense avec énormément d'informations. Nous pouvons nous transmettre quelques points clefs que nous avons appris ou bien intervenir après une discussion entendue au comptoir. Toutefois, l'enseignement se diffuse plutôt au fil du temps ou bien parce qu'un autre membre de l'équipe aura aussi suivi la même formation.

Existe-t-il des pathologies pour lesquelles vous sentez un besoin plus aigu de formation ?
Sans doute les maladies neurodégénératives, en rapport avec le vieillissement général de la population. Mais aujourd'hui, essentiellement sur la prise en charge du diabète, des maladies cardiovasculaires. Depuis mon diplôme en 2007, je n'ai pas perçu de grosses évolutions en matière médicamenteuse, mais mes études ne sont pas si loin. En revanche, il est toujours utile d'actualiser ses connaissances sur une pathologie, sur les interactions médicamenteuses.

Existe-t-il aussi des marchés porteurs qui nécessitent pour vous une formation ?
L'aromathérapie, sans doute, d'autant que les patients sont souvent assez avertis sur le sujet. Le maintien à domicile, aussi, même si pour nous c'est assez compliqué avec une petite surface de vente et peu de place pour l'exposition. Dans ce cas, nous avons des formations en soirée avec Oxypharm* qui sont importantes. Et enfin, le conseil qui tend vraiment à se développer, sur l'ordonnance ou les pathologies saisonnières.

Voyez-vous dans la formation un levier de croissance pour votre officine ?
C'est très difficile à quantifier. Je pense que c'est surtout dans le rapport à la patientèle que l'impact est visible. D'une part, pour nous il est plus gratifiant de savoir que nous donnons le bon conseil au bon moment. D'autre part, cela plaît à nos patients de savoir que nous nous maintenons à niveau.

Voyez-vous de nouveaux enjeux apparaître dans votre métier et sur lesquels une formation pourrait être nécessaire ?
Nous sommes confrontés, et c'est encore plus le cas pour les médecins, au phénomène Internet avec des patients qui viennent à l'officine en croyant déjà tout connaître de leur pathologie. Même si nous savons que tout n'est pas fiable sur Internet, c'est un aspect qu'il nous faut gérer et qui n'est pas abordé dans les formations. Cela se renforce avec l'apparition des objets connectés et la possibilité pour les patients de surveiller et gérer leur état de santé. La parole du pharmacien, comme celle du médecin, n'est plus la même qu'il y a quelques années. C'est un défi pour l'avenir.

Quel regard de praticienne portez-vous sur l'obligation du DPC depuis 2013 ?
J'ai du mal à comprendre que la formation ne soit pas une priorité actuellement, d'autant plus que c'est bien pris en charge. Selon moi, la mise à jour des connaissances est primordiale. Peut être peut-on le faire différemment, avec la lecture de la presse professionnelle par exemple. Personnellement, je vais travailler encore de nombreuses années, si je ne me remets pas à la page régulièrement, ce n'est pas gérable. Je dirais même qu'une journée de formation par an n'est pas suffisant, il en faudrait davantage.

*Oxypharm, société de soins à domicile d'Astera, groupe coopératif.

L'OGDPC

Créé le 1er juillet 2012, l'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu (OGDPC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué paritairement de l'État (Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes) et de l'Assurance Maladie (UNCAM). Il a pour missions de piloter le Développement Professionnel Continu pour l'ensemble des professionnels de santé exerçant en France et de gérer la partie financière de ce dispositif pour près de 500 000 professionnels de santé et plus de 3 000 organismes de DPC en 2015.

Cinq commissions scientifiques assurent l'évaluation de ces organismes : médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et professions paramédicales.

Plus de 63 000 programmes de DPC ont été déposés et plus de 220 000 comptes personnels professionnels de santé ont été ouverts sur www.mondpc.fr. Sur les 123 800 praticiens engagés dans un programme en 2015, plus de 17 700 sont des pharmaciens.

le MAG astera
INTERVIEW

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

AFFIRME LA CULTURE DE LA FORMATION DES PHARMACIENS

MONIQUE WEBER EST DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (OGDPC).

À quoi doit-on la création de l'OGDPC ?

Sa genèse remonte à un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) établi par Pierre-Louis Bras en 2008 qui s'intéressait à la formation continue et l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins. Voici un extrait de ce rapport : « Les médecins ont l'obligation de s'inscrire dans une démarche de Développement Professionnel Continu. Ils veillent à maintenir et à actualiser leurs connaissances, ils perfectionnent leur « savoir-faire », développent leur « savoir-être », gèrent les risques inhérents à leur pratique. À cet effet ils ont le devoir de participer à des actions de formation continue, d'évaluer leurs pratiques et sont astreints du moins pour les spécialités à risque à la déclaration et à l'analyse des événements indésirables ou porteurs de risque. Cette obligation a pour objectif d'améliorer la qualité, la sécurité et l'efficience des soins. »

Le principe du DPC est donc parti de la formation des médecins et s'est étendu à toutes les professions de santé, confirmé en 2009 par la loi HPST. De leur côté, les pharmaciens se sont toujours formés, c'est une obligation déontologique, mais avec le DPC on est allé un peu plus loin.

Soit, comment améliorer sa pratique tout au long de sa vie professionnelle en passant par différentes étapes : l'évaluation de la pratique, la formation cognitive, la mise en œuvre des enseignements et l'analyse de leurs effets. Ce schéma vaut pour tous les professionnels de santé et l'obligation annuelle d'un programme de DPC leur a permis d'entrer dans une véritable dynamique d'amélioration des pratiques.

Si le schéma est parti de la formation médicale, est-il bien adapté aux autres professions, en particulier aux pharmaciens ?

Oui, dans la mesure où lorsque nous parlons de pratique professionnelle nous parlons de pratique métier. Pour les pharmaciens il s'agit de la délivrance des médicaments, du conseil aux patients, des entretiens pharmaceutiques, de l'analyse de l'ordonnance. L'ensemble de ces pratiques forme le cœur de leur métier. Si le DPC a pu proposer un temps des orientations plus génériques comme l'organisation ou l'informatisation de l'officine, le but est de le recentrer de plus en plus. Il est donc parfaitement adapté aux pharmaciens. Prenons un exemple : l'ordonnance d'une personne diabétique. Dans le cadre d'un programme de DPC, le pharmacien notera d'abord quels conseils il a pu apporter à cette personne venue chercher ses médicaments. S'ensuivra le moment de la formation cognitive puis le retour à l'officine où il reprendra l'ordonnance pour savoir si son conseil était juste ou s'il le réviserait. C'est un exemple basique mais significatif de ce que le DPC peut apporter au pharmacien. Et nous constatons qu'il s'agit de la profession qui s'est le plus formée. 75 % des pharmaciens ont déjà suivi un programme de DPC, on est loin de ce chiffre pour les autres professions médicales et paramédicales.

Qu'est-ce qui explique un tel engouement ?

Plusieurs facteurs. D'abord, les pharmaciens se sont toujours formés, ils ont une véritable culture dans ce domaine. Ensuite, ce sont de bons élèves, respectueux des règles. Et cela se comprend, la seule délivrance d'une ordonnance s'appuie sur tellement de règles qu'ils ont tout intérêt à être consciencieux. Enfin, il faut avouer que le Conseil de l'Ordre des pharmaciens s'est vraiment mobilisé en envoyant un courrier à tous ses affiliés leur demandant de suivre un programme, envoyant même un deuxième courrier à ceux qui ne l'avaient pas fait.

> **"DE LEUR CÔTÉ, LES PHARMACIENS SE SONT TOUJOURS FORMÉS, C'EST UNE OBLIGATION DÉONTOLOGIQUE, MAIS AVEC LE DPC ON EST ALLÉ UN PEU PLUS LOIN."**

Par rapport aux autres professionnels, les pharmaciens ont-ils des attentes spécifiques en matière de formation ?

Je dirais que leur attente principale tient dans le fait d'être au « top » de leurs connaissances face aux patients. Le conseil a toujours été l'apanage des pharmaciens, mais le développement des entretiens pharmaceutiques, d'abord sur les AVK puis sur l'asthme, le diabète, etc, les ont amenés plus loin dans cette démarche. Cela a créé des besoins auxquels ont répondu de nombreux programmes de formation. Par ailleurs, l'organisation de la santé publique tend à placer le pharmacien au sein du système de parcours de soin. On le voit encore avec le programme en préparation sur la prévention de la dépendance des personnes âgées. Dans ce cadre, le médecin, le pharmacien, l'infirmière et le kinésithérapeute, voire l'orthophoniste, doivent agir de façon coordonnée pour éviter la dépendance, et nous proposons des formations allant en ce sens. Le patient est dorénavant au cœur d'un dispositif dont le pharmacien fait intégralement partie.

Les pharmaciens n'ont-ils pas aussi des attentes sur l'éthique des formations ?

Oui, et d'ailleurs le DPC s'est construit sur l'indépendance financière des organismes vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique. Pendant très longtemps, la formation continue des médecins était assurée par des laboratoires, avec toutes les dérives que nous pouvons imaginer. Aujourd'hui, tous les organismes de formation qui ont reçu de la part de l'OGDPC une évaluation positive ont dû faire la preuve de leur indépendance. S'ils ne le font pas, ils doivent expliquer de manière claire quels moyens ils mettent en œuvre pour que leur dépendance financière n'influe pas sur leurs programmes de formation.
Les commissions scientifiques ont été excessivement vigilantes sur ce sujet.

Le DPC est-il bien en phase avec l'organisation de l'officine ?

Comme je vous le disais, les pharmaciens n'ont pas attendu le DPC pour se former. Ils savent s'organiser en conséquence. Je ne pense pas que la formation présente des problèmes pour l'organisation de l'officine.

A-t-on pu déjà mesurer les impacts du DPC ?
Nous n'avons pas d'instrument de mesure pour connaître ces impacts et savoir, par exemple, si tel programme de DPC a pu améliorer tel risque sanitaire. Je pense pour ma part que le DPC a favorisé une amélioration, tout simplement parce que tout ce que peut faire un pharmacien pour maintenir ses connaissances à niveau, améliore sa pratique.

Un sondage paru en avril dans Le Pharmacien de France montrait que plus de 50 % des répondants trouvaient l'inscription au DPC trop complexe. Quelle est votre réaction ?
Effectivement, notre site Internet a pu être durant un temps un peu compliqué. Cela a été résolu depuis et amélioré. Aujourd'hui, c'est le contraire, une majorité des professionnels témoignent de sa simplicité. Nous avons tenu compte de leurs observations.

Le DPC n'a donc pas apporté plus de lourdeur administrative ?
Pour le professionnel de santé, certes non. Au contraire. Auparavant, il devait chercher ses formations au milieu des publicités qu'il recevait, attendre la proposition de tel ou tel organisme. Aujourd'hui il a un accès simplifié à toutes ces formations via notre site. Il peut y entrer des mots clefs et connaître instantanément les programmes disponibles, les sessions à venir, leur coût, leur format et le montant de son indemnisation. C'est infiniment plus simple.

Combien de programmes sont disponibles pour les pharmaciens ?
Il existe environ 700 organismes répertoriés sur notre site qui proposent 11 249 programmes, dont 5 000 ont débuté en 2015.

C'est assez considérable. Est-ce que cela n'a pas favorisé aussi l'émergence d'organismes de formation plus ou moins sérieux ?
Pour pouvoir proposer un programme de DPC, les organismes doivent non seulement être enregistrés par l'OGDPC, mais aussi déposer un dossier d'évaluation. Ce dossier, je peux vous assurer qu'il est très complet. Une grande quantité d'informations est demandée aux organismes : la composition de leur conseil d'administration, de leur conseil scientifique, leur personnel formateur, leurs liens d'intérêts avec l'industrie et la manière dont ils envisagent d'informer le public de ces liens, ainsi qu'un programme-vitrine pour lequel ils doivent dérouler leurs méthodes et leurs orientations. Les textes sur lesquels nous nous appuyons sont extrêmement stricts. D'ailleurs, nos commissions scientifiques rejettent un dossier sur deux. Aujourd'hui, plus de 3 000 organismes sont habilités à dispenser des programmes de DPC.

Le DPC peut-il être satisfait correctement par l'e-learning ?
Oui, il existe de très bons programmes, par exemple en biologie, et de façon globale pour toutes les professions. L'e-learning concourt d'ailleurs à faire en sorte que nous ayons de plus en plus de programmes de DPC de qualité.

"L'ORGANISATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE TEND À PLACER LE PHARMACIEN AU SEIN DU SYSTÈME DE PARCOURS DE SOIN."

L'indemnisation du DPC pour les professionnels ne rend-il pas ces derniers moins regardants vis-à-vis des organismes ?
Je ne partage pas ce point de vue. La formation professionnelle est quelque chose de sérieux. Les professionnels de santé ont un bagage intellectuel, une officine ou un cabinet à faire tourner, donc ils chercheront toujours la meilleure formation pour eux. Une fois leur enveloppe d'indemnisation consommée, ils devront payer eux-mêmes leur prochaine formation, ils ont donc tout intérêt à opter pour le programme de DPC le plus adapté à leurs besoins.

Ne faudrait-il pas instaurer plus de mixité professionnelle au sein des formations ?
Mais nous avons déjà beaucoup de programmes de DPC favorisant la coopération interprofessionnelle. 78 % des programmes de DPC visant les pharmaciens et commençant en 2015 visent au moins une autre profession. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du DPC : faire en sorte que les professionnels ne travaillent plus en « silos » pour favoriser la prise en charge du patient. Et nous voyons que cela fonctionne déjà. Outre le pluriprofessionnel, nous cherchons aussi à mixer les modes d'exercice entre hospitaliers et libéraux.

Les médecins acceptent-ils facilement d'être formés par un pharmacien ?
Il faut dépasser ce vieil antagonisme.
Ce n'est pas une question de pharmacien ou de médecin, mais de quel formateur nous avons besoin. Si le programme est à dominante thérapeutique, le pharmacien est le plus compétent, s'il est à orientation clinique, ce sera le médecin. Charge ensuite à l'organisme de construire son programme en choisissant le bon formateur pour le bon public.

"EN TANT QUE PHARMACIENS, NOUS NE SOMMES PAS ISOLÉS DANS NOTRE BULLE, MAIS FAISONS PARTIE D'UN ENSEMBLE."

Quelles évolutions peut-on attendre de la nouvelle loi de santé ?
Tout d'abord l'obligation triennale pour le DPC qui va remplacer l'obligation annuelle. Elle pourra apporter plus de souplesse aux professionnels dans la gestion de leur formation. L'OGDPC va devenir Agence nationale du DPC. En prenant ce statut d'agence, nous voyons nos compétences augmenter. Aujourd'hui, nous avons pour rôle d'enregistrer les organismes de DPC, de transmettre leurs dossiers d'évaluation aux commissions scientifiques compétentes, et de gérer l'enveloppe financière des libéraux. Mais hormis le programme-témoin, nous ne sommes pas habilités à contrôler l'ensemble des programmes. Les organismes peuvent donc mettre en avant un programme-vitrine qui répond parfaitement au cahier des charges et aux normes demandées sans pour autant proposer des programmes aussi conformes ensuite. Sur ce point, les textes vont changer et nous aurons plus de pouvoir de contrôle, ce qui améliorera encore la qualité des formations. Enfin, le DPC va se renforcer sur les thématiques métiers. Certaines orientations sont encore trop généralistes, demain les collèges scientifiques établiront des orientations par métier, voire même par spécialité, et les programmes de DPC que nous serons amenés à financer devront répondre à ces orientations.
Donc, obligation triennale, contrôle qualité et recentrage vers le cœur de métier sont les trois grands axes d'amélioration du DPC.

Lancement du DPC, puis sa réforme, évolution de la formation professionnelle de façon générale… Tout cela n'est-il pas un peu confus. Comment le professionnel de santé fait-il pour s'y retrouver ?
Oui, l'environnement global de la formation s'est modifié. À l'OGDPC, nous sommes aussi en charge de la communication, et notre objectif sur ce point est de montrer aux professionnels de santé que, si la « machinerie » change, eux demeurent dans une continuité, ils trouveront toujours et mieux les programmes dont ils ont besoin. Même si ce n'est pas toujours évident, nous devons assurer la fluidité de la compréhension. D'ailleurs, sur les contrôles qualité que nous allons dorénavant exercer, nous porterons aussi notre attention sur la pédagogie de la formation.

Si vous devez reprendre un instant votre « casquette » de pharmacienne, quel serait votre sentiment sur cette évolution ?
Elle me va bien, d'abord parce-qu'elle affirme cette culture de la formation que possèdent déjà les pharmaciens. Ce qui me paraît aussi aller dans le bon sens est le fait que nous appliquons les mêmes règles à tous les professionnels de santé. En tant que pharmaciens, nous ne sommes pas isolés dans notre bulle, mais faisons partie d'un ensemble. Le pharmacien est avant tout un acteur de santé publique, tout ce qui peut renforcer ce rôle et la perception qu'en ont les patients me paraît positif.

CERP Rouen
FORMATION

ÊTRE BIEN FORMÉ,
C'EST PRÉPARER L'AVENIR

CERP ROUEN FORMATION ACCOMPAGNE LE PHARMACIEN ET SON ÉQUIPE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS COMPÉTENCES.

Retrouvez toute l'offre de
CERP Rouen Formation sur :
www.cerprouenformation.fr

LE VÉTÉRINAIRE, UN MARCHÉ TOUJOURS PLUS PORTEUR

MARCHÉ GLOBAL

En 2014, le marché progresse de +6,98 % (Petfood inclus).
Le marché est estimé à 1483 millions d'€ (base AIEMV).

Marché	Evolution 2014/2013
Animaux de compagnie (hors Petfood)	+10,00 %
Equins	+4,74 %
Animaux de rente	+6,13 %
Petfood	+3,44 %
Total animaux de compagnie + Petfood	+8,11 %
Total marché hors Petfood	+7,58 %
Total marché	**+6,98 %**

FOCUS 2014 PAR GRANDES FILIÈRES

Espèces	Porcins	Volailles	Ruminants
PDM en 2014	8,84 %	6,48 %	32,50 %
Evolution 2014/2013	+5,24 %	+9,59 %	+5,70 %

RÉPARTITION DU MARCHÉ PAR ESPÈCES

Marché	Répartition 2014
Animaux de compagnie (hors Petfood)	34,78 %
Petfood	13,26 %
Sous-total Animaux de compagnie + Petfood	**48,05 %**
Equins	4,08 %
Animaux de rente	47,81 %
Divers non-répartis	0,06 %
Total Marché	**100,00 %**

ZOOM

PETFOOD 2014
PDM → *13,27 %*
Evolution → *+3,44 %*

ANIMAUX DE RENTE 2014
PDM → *47,81 %*
Evolution → *+6,13 %*

MARCHÉ PAR GRANDES CLASSES THÉRAPEUTIQUES

Classe Thérapeutique	PDM 2014	Evolution du CA 2014/2013
Vaccins	17,49 %	+0,70 %
Anti-infectieux	15,57 %	+12,65 %
Produits topiques	8,23 %	+10,88 %
Antiparasitaires internes	8,13 %	+4,24 %
Insecticides / Ectoparasiticides	10,64 %	+20,40 %
Endectocides	6,61 %	+6,94 %
Autres classes	20,04 %	+4,37 %
Sous-total Produits de Santé Animale	**86,72 %**	**+7,54 %**
Petfood	13,27 %	+3,45 %
Total marché	**100,00 %**	**+6,98 %**

MARCHÉ PAR AYANTS DROIT

Ayants Droit	PDM 2014	Evolution 2014/2013
Activité industrielle, groupements	13,51 %	-4,31 %
Dsv, ldv, administration	0,64 %	+180,27 %
Pharmaciens	6,63 %	+20,07 %
Vétérinaires	79,22 %	+7,63 %
Total	**100,00 %**	**+6,98 %**

NOUVEAUTÉS LANCÉES EN 2014

12

Produits	Présentations	=	Animaux de rente	Animaux de compagnie	Equins	Toutes espèces
92	255		22	174 (dont 73 Petfood)	17	42

Source : l'A.I.E.M.V. (Association Interprofessionnelle d'Etude du Médicament Vétérinaire)

Cedivet

ASTERA 100% PHARMACIENS

Avec Cedivet…

Je dynamise mon espace de vente et ma stratégie commerciale

CEDIVET : une logistique performante pour toute la chaîne du médicament

- ☑ **Un fournisseur**
- ☑ **Une commande**
- ☑ **Une livraison**

Pour plus d'informations
contactez votre conseiller commercial ou rendez-vous sur : **www.astera.coop**

Cerp Rouen
astera

LES NEWS DE L'OFFICINE

LE PHARMACIEN, PLAQUE TOURNANTE POUR LUTTER CONTRE LA NON OBSERVANCE

Près d'1 patient sur 2 oublie de prendre ses médicaments et 3 sur 10 ne vont pas au bout de leur traitement. L'an passé, une étude menée par le cabinet IMS Health pour le compte du Cercle de Réflexion de l'Industrie Pharmaceutique (CRIP) révélait que la mauvaise observance des traitements coûterait 9 Mds € en France. La Fondation Concorde évalue même le nombre de décès induits à 8 000. Selon le magazine Profession Pharmacien d'octobre 2015, certaines études montrent même que « 75 % des hospitalisations d'urgence pour crise d'asthme sont dues à une mauvaise observance. » En septembre dernier, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) proposait dans un rapport sur l'amélioration de l'observance thérapeutique de développer des actions d'information et de soutien aux patients chroniques. « Le premier verrou étant le patient lui-même, l'histoire doit démarrer ici », confirme dans le magazine Pharma la présidente de Medissimo Caroline Blochet. Des campagnes de sensibilisation doivent donc être d'abord privilégiées, puis soutenues par l'utilisation des nombreux outils connectés qui arrivent en masse sur le marché. Pour le président d'iHealth Europe dans Pharma, Uwe Diegel, « L'e-santé devient un relais de croissance. Elle va rentrer dans l'inconscient, dans les mœurs et les attentes des consommateurs au même titre qu'Internet il y a quelques années. » Les patients en paraissent d'ores et déjà convaincus puisqu'une enquête des Échos Études révèle que 65 % d'entre eux jugent utile l'utilisation d'objets connectés pour suivre un traitement. Dans cette même étude, le pharmacien est considéré par plus de 55 % des sondés comme légitime pour recommander des applications mobiles destinées à mieux suivre un traitement. Et plus de 70 % se disent intéressés par les entretiens en face à face menés dans les zones de confidentialité des officines. Si les modalités de leur intervention et leur rémunération ne sont pas encore définies, nul doute donc que les pharmaciens doivent occuper une place prépondérante dans la lutte contre la non observance.

Source : Profession Pharmacien, octobre 2015

LE CROWDFUNDING POUR L'OFFICINE ?

Le crowdfunding a le vent en poupe. Plus de 150 M€ ont ainsi été collectés en 2014, finançant des projets culturels, scientifiques, solidaires… Démocratisé par Internet et ses plateformes, il offre une levée de fonds substantielle aux porteurs de projets et un investissement abordable aux souscripteurs. Le pharmacien correspond plus souvent au second cas, mais cela pourrait changer. Certains commerces ont déjà bénéficié de ce nouveau financement. En 2013, une boulangerie des Yvelines avait ainsi pu renaître et réanimer la vie d'une bourgade.

Source : Pharmacien Manager, novembre 2015

I-SHARE : BIENTÔT 10 000 INSCRITS

Lancée en 2013, l'étude i-Share poursuit sa progression. L'objectif étant de porter le nombre d'inscriptions à 30 000 en 2018. Rappelons qu'i-Share est la plus grande étude scientifique jamais réalisée sur la santé des jeunes. Son objectif est simple : mieux connaître son état de santé et améliorer celui de tous. Menée au sein des universités de Bordeaux et Versailles, l'étude visite en effet de multiples domaines de recherche : réserve cérébrale (qui pourrait être en lien avec la maladie d'Alzheimer), IST, comportements à risque ou encore migraine.

Source : Le Quotidien du Pharmacien, 1er octobre 2015

LES FRANÇAIS SE SOUCIENT D'ABORD DE LEUR SANTÉ

Un sondage réalisé par l'institut BVA pour le journal La Nouvelle République révèle que la santé demeure la principale préoccupation des Français. Pour 81 % d'entre eux, elle se place en tête, devant les questions d'argent (68 %) et d'emploi (66 %). Les Français sont aussi de plus en plus concernés par les dépenses de santé et leur remboursement (60 %), ainsi que par « les efforts à fournir pour adopter un comportement sain » (53 %).

Source : Le Quotidien du Pharmacien, 19 octobre 2015

le MAG astera

ESPRIT DU 30 SEPTEMBRE, ES-TU LÀ ?

Dans une tribune libre datée du 5 septembre et publiée dans Le Moniteur des pharmacies, l'association des Pigeons Pharmaciens revient sur la mobilisation sans précédent des pharmaciens le 30 septembre 2014 et se demande ce qu'elle a changé. « Rien », disent en substance ces Pigeons qui dénoncent au contraire des « assauts répétés, insidieux, délétères » contre l'officine depuis un an. Ces attaques ont un coût : « des millions d'euros de perte de marge pour l'ensemble du réseau officinal » Et les Pigeons de souhaiter une nouvelle mobilisation d'ampleur pour que soient satisfaites certaines de leurs attentes. Qu'il s'agisse de « l'extension rémunérée des tests rapides d'orientation diagnostique à l'officine, du droit de prescription d'urgence pour des pathologies déterminées, les week-ends et jours fériés ou en cas d'absence du médecin traitant », ou encore « du maintien définitif et pérenne de la rémunération sur objectif liée à la substitution générique. »

Source : Le Moniteur des Pharmacies, 5 septembre 2015

PROPOSITIONS DU CNNUM

Le groupe de travail « Santé et Numérique » du Conseil National du Numérique (CNNum) a rendu au ministère de la Santé un rapport de quinze propositions en octobre 2015. Ce rapport appelle notamment à développer un écosystème ouvert de la recherche et de l'innovation ainsi qu'une stratégie open data ambitieuse.

Source : Revue Pharma, novembre 2015

LES BONS CHIFFRES DU TEST ANGINE

La pratique des tests angine semble concluante. C'est en tout cas ce que suggère une étude URPS-pharmaciens d'Île-de-France. 77 % des patients dont le test était positif ont en effet consulté leur médecin qui a prescrit un antibiotique dans 80 % des cas. Chez les enfants, l'effet est encore plus probant puisque 100 % des enfants testés positivement ont consulté, et 88 % ont reçu des antibiotiques.

Source : Pharmacien Manager, septembre 2015

VIAPS SIGNALE LES VOLS D'ORDONNANCE

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes a lancé l'application VIAPS visant à signaler le vol d'ordonnances. Destinée aux médecins, les 2 500 titulaires peuvent aussi y avoir accès en cas de suspicion et accéder aux signalements répertoriés par l'ARS. Etendu à l'Auvergne en 2016, le dispositif pourrait ensuite être élargi au territoire national.

Source : Le Quotidien du Pharmacien, 16 octobre 2015

DÉPLOIEMENT DU DMP

Piloté par l'Assurance maladie, le Dossier Médical Partagé (DMP) sera dépoloyé sur 8 territoires pilotes au cours du premier semestre 2016, avant une généralisation au territoire national d'ci la fin 2016. Créé par le patient, le DMP sera nourri par les données de remboursement de l'Assurance maladie.

Source : Le Moniteur des Pharmacies, 16 octobre 2015

astera

ASTERA MAG - N°3
DÉCEMBRE 2015 - JANVIER - FÉVRIER 2016
Astera • 39 rue des Augustins • 76000 Rouen • Tél. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou 02 35 15 17 01 • 570 501 551 RCS Rouen • Code NAF 4646 Z • TVA UE-FR 96 570 501 551 • www.astera.coop

Directeur de la publication : Olivier Bronchain
Directeur de la rédaction : Gwénaëlle L'Hostis
Conception et réalisation graphique : Manitoba
Rédaction : Olivier Delahaye, Monique Weber, Geneviève Chamba, Kareen Mazeau, Anne Basuyau, Cécile Lebreton, Frédéric Castets, Natacha Jean-Louis. Merci aux personnes ayant contribué à ce numéro.
Crédits photos : Fotolia, Philippe Serieys, Astera.

Pharmaciens par vocation
Astera par conviction

DES PHARMACIENS, DES BESOINS, DES IDÉES PARTAGÉES.

Ma coopérative Astera propose toutes les solutions pour développer mon officine :

- Approvisionnement
- Maintien à domicile
- Nouvelles missions
- Financement et gestion de l'officine
- Développement commercial
- Motivation des équipes

Découvrez de nouvelles solutions pour une officine encore plus performante sur : www.astera.coop

Cerp Rouen · Oxypharm · les pharmaciens associés · Isipharm · Centrale des Pharmaciens · Eurolease

astera